

Rapport financier

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux comptes, le cabinet Audit France, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1) Présentation des comptes annuels (siège et consolidés)

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégeant les CRF reçus.

Les heures de bénévolat déclarées par les mandataires pour 2021/2022 s'élèvent à 6 530 heures, soit environ 4 personnes en équivalent temps plein (contre 6 276 heures en 2020/2021).

Le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure. Ce montant est indiqué à la fin du compte de résultat du siège départemental afin de valoriser ce travail qui permet de faire face à nos divers engagements (ventes de livres, gestion des classes d'eau et suivi des projets Erasmus et divers projets pédagogiques et formations).

1.1 Siège de l'association :

Les produits du Siège se sont élevés à 241 076,76 € pour l'exercice clos contre 549 747,73 € pour l'exercice précédent.

La cotisation demandée était de 2,35 € par coopérateur « enfant » et 5,20 € par coopérateur « adulte » au cours du dernier exercice, contre 2,35 € par coopérateur « enfant » et 5,20 € par coopérateur « adulte » pour l'exercice précédent. Sortant à peine d'une crise sanitaire qui a réduit les activités dans les écoles mais aussi les ressources financières des coopératives, la cotisation reste donc inchangée.

La cotisation versée à la Fédération était de 1,16 € par coopérateur en 2021/2022. Elle était identique à la cotisation versée en 2020/2021.

Le résultat excédentaire du Siège est de 21 462,62 €.

Ce résultat s'analyse comme suit :

Les produits :

Cotisations : 52 680 coopérateurs ont été recensés, contre 52 808 l'an passé (baisse de 0,25 %). Comme nous avons envisagé une baisse d'effectif plus importante dans le projet de budget 2021/2022, la partie « Cotisations » de notre budget présente un excédent de 1 131 €.

Produits financiers : On constate une différence entre le prévisionnel et le réalisé (+ 3 912 €). Depuis 2018, nous avons souscrit un nombre important de parts sociales BRED, avec notamment une nouvelle souscription le 9 août 2022 de 10 283 parts à 10,47 € l'unité. Le montant total placé sous cette forme au 31/08/2022 est de 1 011 233,77 €. Pour présenter le budget 2021/2022, nous avons été très prudents en ne prévoyant qu'un taux de rendement brut estimé à 1,10 %. L'Assemblée Générale de la BRED ayant voté un taux à 1,50% pour l'année 2021, ceci explique une grande partie de la différence avec le prévisionnel.

D'autre part, le taux du livret A ayant augmenté en février et en août, pour atteindre 2%, les intérêts obtenus ont été un peu plus importants que prévu (+ 292 €).

Les cessions de produits : Nous avons vendu 4 515 livres « Lire c'est partir » à 1,00 € alors que nous avions prévu d'en vendre 4 000 (impact budgétaire : + 416 €). Ces ventes ont été réalisées sur deux journées organisées à l'INSPE de Caen, en compagnie de Christelle Tariel, représentant l'association « Lire c'est partir ». Pour les autres cessions, nous avons vendu 474 agendas coopératifs et 9 livrets du maître (contre 164 agendas et 4 livrets en 2020/2021).

Autres produits :

Agence de l'eau : 41 classes ont pu bénéficier d'une subvention de 700 € pour leurs classes d'eau, soit un total de 28 700 € (42 demandes ont été retenues mais il faut noter une annulation pour raison de santé). Afin de vraiment prendre en compte le temps que nous passons à traiter les dossiers en tant que structure relais, depuis cet exercice 2021/2022, une somme de 140 euros par classe est attribuée au siège (soit 20% de la subvention octroyée pour chaque classe). Cela représente un montant attribué de 5 880 €. Nous n'avions prévu que 2 800 € sur ce poste, correspondant à 40 classes à 70 €, soit un écart positif dans le budget de 3 080 €.

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le Ministère de l'Education Nationale a poursuivi son plan d'équipement pluriannuel des espaces dédiés à la lecture dans les écoles. En ce qui concerne le Calvados, 10 écoles disposant d'une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE ont pu bénéficier de ce plan « bibliothèques d'école ». Chacune des 10 écoles a reçu entre 800 et 1 500 €, soit un total de 9 900 € dépensé intégralement par les coopératives scolaires.

Enfin, le siège départemental, depuis l'exercice 2020/2021, est porteur de 10 projets Erasmus+ intitulés « Partageons la passion des JO ». 10 conventions avaient ainsi été signées et nous avons perçu une subvention globale de 293 013 €. Comme pour les classes d'eau, les projets Erasmus+ prévoyaient qu'un pourcentage de chaque subvention soit conservé par la structure relais pour faire face aux frais de gestion. Pour les 10 projets, cela représente un total de 4 642,45 € attribué au siège, que nous imputons sur cet exercice 2021/2022.

Les charges :

Salaires et charges :

La convention collective de l'animation a exceptionnellement augmenté les points de convention permettant de calculer les salaires en janvier et en mai 2022.

La partie « Salaires et Charges » prévue pour un montant de 57 383 €, représente un montant de 58 834 €. Cette différence de 1 451 € s'explique de la façon suivante : 891 € pour les augmentations de salaires bruts et cotisations sociales, 320 € de prime de pouvoir d'achat attribuée exceptionnellement en janvier et 240 € de cartes cadeaux.

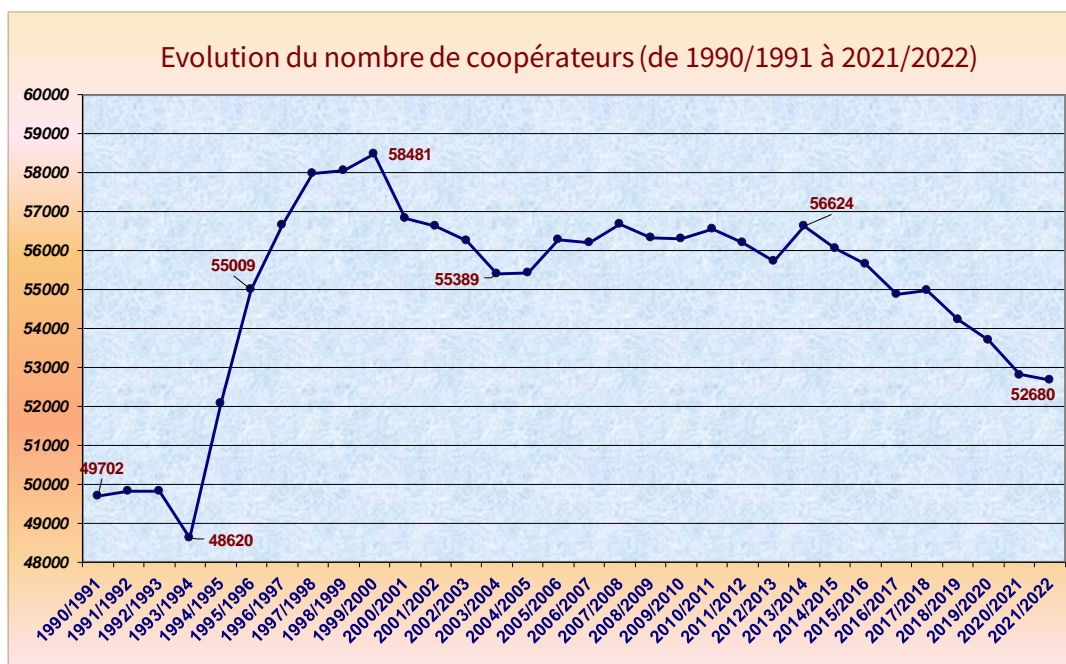
La provision pour indemnités de départ à la retraite a, du fait des augmentations successives des salaires, été majorée de 620 € par rapport à la première estimation.

Enfin, des prestations comptables ont été facturées à l'OCCE de l'Orne pour un montant total de 2 880 € (pour 3000 € estimés dans le budget).

Autres charges fixes : La crise sanitaire ayant encore contrarié un peu nos activités en début d'exercice, les frais de missions (les déplacements dans le département ou les frais occasionnés par les formations et AG fédérales), ont été une nouvelle fois réduits. Il en est de même pour les fournitures de bureau et de petit équipement.

2) Situation et activité du dernier exercice clos

- ✓ Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 52 680 contre 52808 lors de l'exercice précédent soit une baisse de 128 coopérateurs.
- ✓ Le nombre de coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés s'est élevé à 352 contre 358 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 6 coopératives scolaires (7 fermetures suite à des fusions d'écoles et 1 fermeture définitive d'école, compensées par 2 créations de coopératives scolaires).



3) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le budget prévisionnel pour l'exercice à venir fait apparaître un total des charges de 206 170,00 €.

4) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

Le résultat du siège départemental, soit + 21 462,62 € pour l'exercice clos le 31 août 2022, au fonds associatif et le résultat des coopératives sommées, soit - 538 917,56 €, dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Caen, le mercredi 14 décembre 2022,

Pour le Conseil d'Administration

La Présidente
Anne PALY

La Trésorière
Isabelle CARLIER